RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.G.P. EURL au capital de 100 euros
Siège social : 18 RUE DE LA FORET
33380 BIGANOS
Numéro 949 005 433 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 20/01/2025
À 16H
L'associé unique de la Société A.G.P. s'est réuni au siège social en Assemblée générale.

Anis REINARD en sa qualité d'associé unique détient l'intégralité des droits de vote de la Société.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour de la présente Assemblée :
- Modification du nom commercial;
- Modification corrélative des statuts;

PREMIÈRE RÉSOLUTION - MODIFICATION DE “L’OBJET SOCIAL”

L’associé unique décide de modifier le nom commercial de la Société, qui sera désormais : Anissimmo

à compter du 20/01/2025.

Cette résolution est adoptée par l’assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION- MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

En conséquence de la “modification de nom commercial" objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l’assemblée de modifier l’article 3 relatif à la dénomination dans les statuts de la Société.
Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l’assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l’associé unique.

La gérance :
Anis REINARD

